

Semons aujourd'hui l'énergie de demain !

C'est dans la continuité de l'effort et de l'engagement vers les principes de la Société à 2000 watts que la commune d'Aigle peut désormais se targuer d'obtenir le deuxième renouvellement de son label Cité de l'énergie. La première certification remonte à l'année 2009. L'objectif global de la commune demeure axée sur la production d'énergie renouvelable et se propose simultanément d'encourager la baisse de la consommation. La Commune d'Aigle mène activement une politique énergétique et climatique durable. De nombreuses actions concrètes en témoignent dans les domaines de l'économie d'énergie, du recours aux énergies renouvelables, d'une gestion durable des ressources et d'une mobilité supportable pour l'environnement.

Sous l'impulsion d'un plan directeur de l'éclairage public, et grâce à la mise en place d'un partenariat réunissant des acteurs du domaine public et des entreprises privées, la mise en place intensive de lumières LED a permis une économie de 75% par rapport au dispositif remplacé, qui datait de plusieurs dizaines d'années. Grâce au recours plus systématique aux installations photovoltaïques, la totalité de la consommation électrique des bâtiments communaux est certifiée « Terre romande » depuis le début de l'année 2016.

La mobilité n'a pas été oublié. En effet, la commune s'est dotée d'un P+R et propose 4 véhicules Mobility en collaboration avec les CFF. Cette offre devrait doubler dans les prochains temps.

Les projets phares de la politique énergétique

- Continuité dans le recours aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux, prêt de toits).
- Projet de station de «méthanation», en cours d'expérimentation à Aigle, visant à transformer du gaz de bois en gaz naturel.
- www.aigle.ch/cadastre: outil interactif innovant permettant à chacun d'évaluer le potentiel de production d'énergie solaire de la toiture d'un bâtiment et l'estimation du rendement énergétique annuel probable
- Mise en place de mesures liées aux manifestations : système communal de gobelets réutilisables, distribution d'un guide aux organisateurs (événements écoresponsables).
- Mise en place du projet « Fontaine Claire » - valorisation de l'eau potable communale.

La Municipale Isabelle Rime montre l'installation solaire sur le toit du Collège Michel Mayor. Photo : Commune d'Aigle



En quelques chiffres

Commune :Aigle
Canton : Vaud
Nombre d'habitants : 9794
Superficie : 16,36 km²
Internet : www.aigle.ch

Première labellisation

Cité de l'énergie : 2009



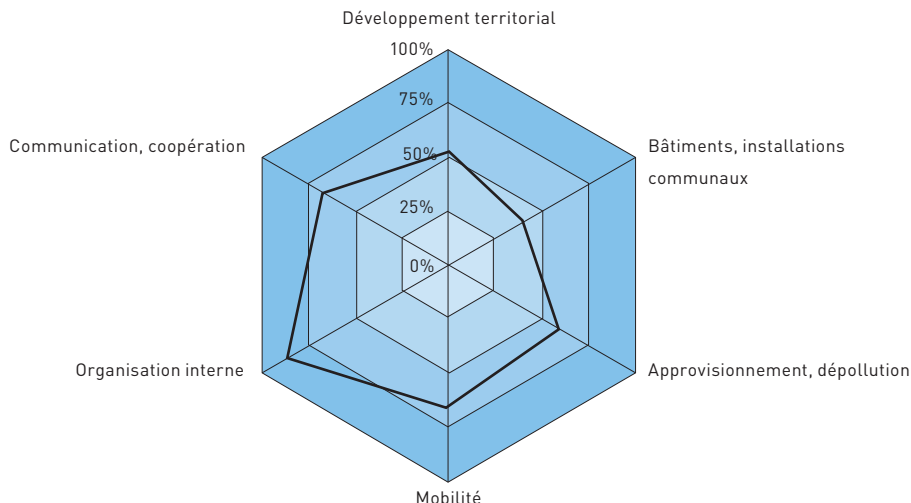
« Un recours grandissant aux sources alternatives de production énergétique »

« Bientôt 10 ans ont passé depuis la première accession au label Cité de l'énergie. C'est dans la continuité, et en s'appuyant sur des mesures qui ont apporté la preuve de leur efficacité, que la Commune d'Aigle peut se réjouir d'obtenir en 2017 sa deuxième relabellisation. Continuité dans le recours aux énergies produites par le photovoltaïque, mise au service des technologies interactives engageantes pour la population, mais aussi des initiatives nouvelles et innovantes, comme par exemple le projet de station de «méthanation», en cours d'expérimentation.

La Commune d'Aigle travaille sur la revalorisation de l'espace public et la mise en œuvre d'une mobilité basée sur la réduction du trafic qui contribuera à mettre en place un espace de vie plus agréable. La Commune poursuivra également ses collaborations avec la région chablaisienne. Notamment en termes de mobilité. »

Isabelle Rime
Municipale, Aigle

Taux de réalisation en 2017



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD.

Les prochaines étapes

La commune d'Aigle s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- Réaffirmation des orientations stratégiques et mise en place de mesures concrètes en continu : programme de production d'énergie durable et approvisionnement 100% renouvelable pour l'électricité des bâtiments communaux.
- Établissement d'une planification énergétique territoriale.
- Projet d'agglomération chablaisienne, avec définition d'une politique de mobilité.
- Réaménagement du centre-ville, avec modération et réduction du trafic, et revalorisation de l'espace public.

- Parc immobilier communal : généralisation de l'optimisation énergétique du patrimoine de la commune par un ciblage des opérations de rénovation sur les bâtiments ayant le plus d'impact sur les enjeux énergétiques et environnementaux.

Personne de contact à Aigle
Svenn Moretti, T 024 468 41 24
svenn.moretti@aigle.ch

Conseillère Cité de l'énergie
Aline Savio-Golliard, T 021 861 00 96
aline.savio@bio-eco.ch

SuisseEnergie pour les communes
c/o Planair SA, T 032 933 88 40
info@planair.ch

Plus d'informations
www.citedelenergie.ch/aigle



european energy award

A quoi sert le label Cité de l'énergie ?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.